

REPUBLIQUE FRANÇAISE

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

\*\*\*\*\*

RÉGIE ASSAINISSEMENT  
NORD CARAÏBES  
RéNoC-Assainissement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 9 DECEMBRE 2016  
MEMBRES EN EXERCICE : 12  
MEMBRES PRESENTS : 10

DATE DE LA CONVOCATION : 2 DECEMBRE 2016

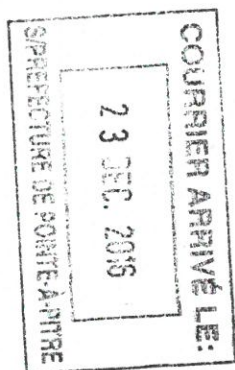
DÉLIBÉRATION N° CA-ASS-2016-09

**OBJET** : Création du poste de Comptable public

affichée le

L'an deux mil seize, neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement, légalement convoqué le deux décembre deux mil seize, s'est réuni à Labrousse Gosier sous la présidence de Monsieur Rénalt SIOUMANDAN ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunières		X	
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M <sup>me</sup> CARDOVILLE Prisca	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph		excusé	
M. LYCAON Célestin	X		
M <sup>me</sup> OBERTAN Pamela		excusé	
M. REINETTE Pierre	X		
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M <sup>me</sup> TRABON-SINAPAH Line	X		



RENDUE EXECUTOIRE,  
LE

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Denis CORNEILLE.

Le Président

Conformément aux statuts de la régie pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'assainissement sur le territoire du Nord Grande-Terre, il convient de créer une agence comptable intégrée.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°CS 2016-09/042 portant approbation de la création de la régie « Assainissement » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'assainissement sur le territoire du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Assainissement ;

Vu les statuts de la régie RéNoC-Assainissement ;

**CONSIDERANT** que conformément aux statuts de la RéNoC-Assainissement il convient de créer une agence comptable intégrée ;

**CONSIDERANT** qu'il convient alors de procéder à la création du poste de Comptable public de la régie RéNoC- Assainissement ;

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents

### DECIDE

**ARTICLE 1: DE CREER** un poste de Comptable public de la Régie à personnalité morale et autonomie financière pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'Assainissement sur le territoire du Nord Grande-Terre, RéNoC-Assainissement ;

**ARTICLE 2:** Le Président de RéNoC-Assainissement est chargé de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.  
Au registre sont les signatures.*

Fait à Gosier, le 9 décembre 2016



Le Président,

Rénalt SIOUMANDAN

